PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-283

Règlement modificatif du règlement MRC-103 relatif aux critères de répartition des dépenses en matière d'évaluation foncière.

CONSIDÉRANT que la phase III de la réfection doit débuter en l'an 2000 conformément aux lois et règlements et à l'échéancier établi par la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance régulière du 6 octobre 1999;

EN CONSÉQUENCE,

Article 1. Il est statué et décrété par le présent règlement **MRC-283** d'abroger le règlement MRC-137 relatif aux critères de répartitions des dépenses en matière d'évaluation foncière.

Article 2. Il est statué et décrété par le présent règlement qu'à l'exception des deux (2) premiers alinéas, le paragraphe 2. TARIFS du règlement MRC-103 se lisent à l'avenir comme suit:

"À ces charges seront ajoutées celles relatives à la phase III de la réfection des rôles, comprenant l'équilibration et le maintien de l'inventaire savoir:

- Chacune des unités d'évaluation: 26 $"

Il est convenu d'exiger des municipalités **nommées en temps opportun par résolution**, les coûts de réfection des rôles d'évaluation, en sept (7) versements dont les six (6) premiers seront de trois (3) dollars par unité d'évaluation **par mois** et un dernier versement à huit (8) dollars l'unité d'évaluation.

Le premier (1er) de ces versements étant dû le premier (1er) juillet de l'année précédent le dépôt de leur rôle respectif, les cinq (5) autres successivement de mois en mois et le septième (7e) versement étant dû avant le trente et un (31) mars de l'année du dépôt de chacun des rôles nommés.

Article 3. LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR CONFORMÉMENT A LA LOI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé: Francine Ruest-Jutras
Francine Ruest-Jutras
préfète

Signé: Raymond Malouin
Raymond Malouin
secrétaire-trésorier

ADOPTÉ LE : **24 novembre 1999**

RÉSOLUTION D'ADOPTION : **mrc5267/99**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : **24 novembre 1999**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 8 février 2000

Raymond Malouin
Secrétaire-trésorier